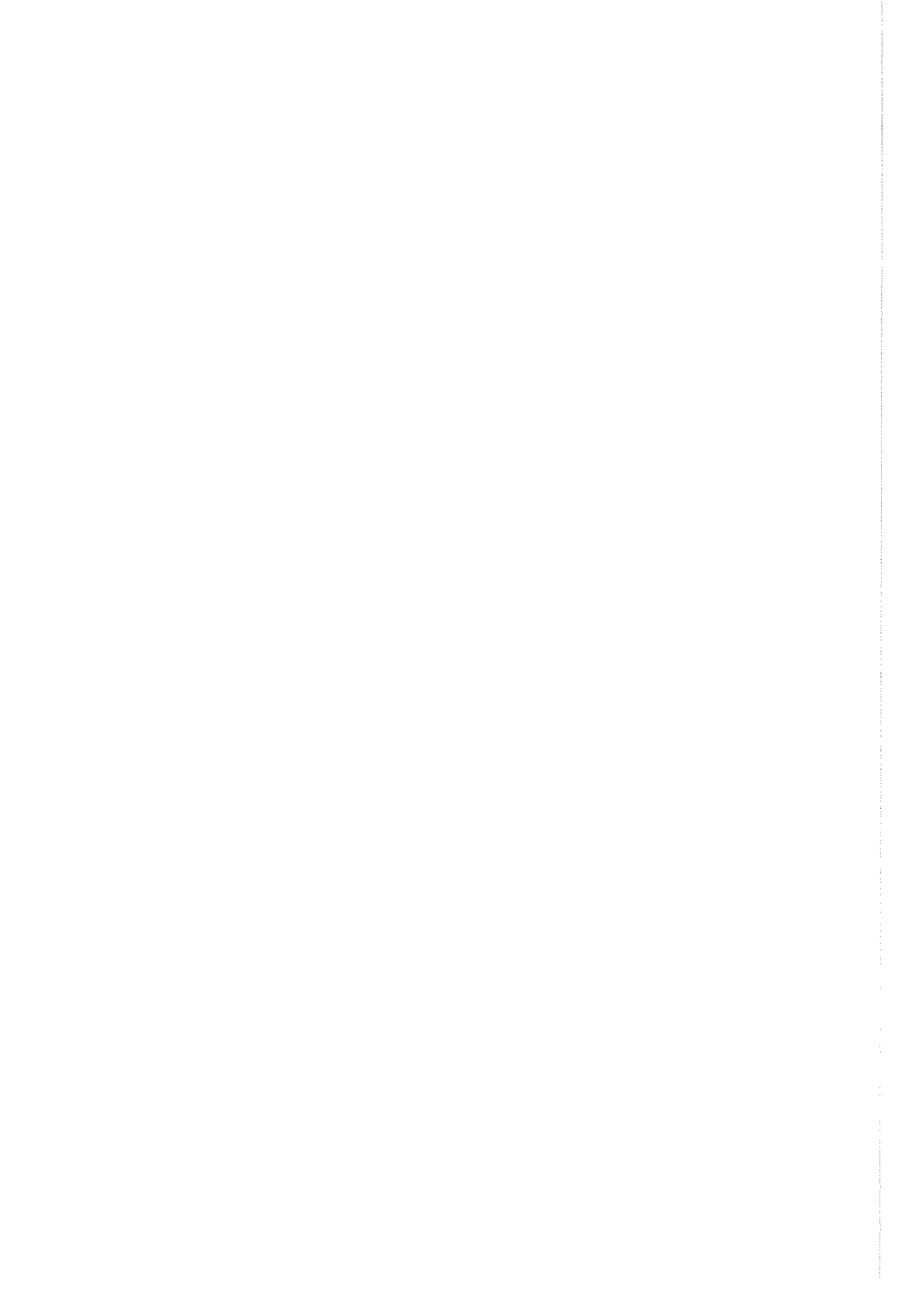


**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
Réunions du 27 juin 2005**



RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Pour faire face aux besoins de la collectivité dans le domaine de la gestion des Ressources Humaines, il s'avère nécessaire de compléter le Budget Primitif à hauteur de 1 604 460 €. Cela concerne quatre programmes :

- la gestion du personnel pour couvrir d'une part des besoins liés principalement aux recrutements (frais d'annonces, honoraires médicaux, attribution de titre restaurant) ; et d'autre part, des incidences financières touchant la revalorisation des traitements ;

- la formation et la communication, pour satisfaire tout d'abord un développement des actions de formation et logistique associés, actions liées à des exigences réglementaires ;

- ensuite des actions de communication interne tournées vers la couverture d'événementiels et la publication des grandes orientations du Conseil Général ;

- l'action sociale, afin d'ajuster principalement les enveloppes des prestations et du COS à la réalité de la masse salariale.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain RENARD :

Je voudrais remercier sincèrement l'ensemble du service de la D.R.H., sous l'égide de sa directrice, qui s'est saisi cette année de dossiers importants par rapport à l'avenir du personnel de notre institution avec beaucoup d'engagement et d'efficacité.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre aux services du Conseil Général de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, je vous propose les créations et transformations de postes suivantes.

**ELEVATION DES NIVEAUX DE COMPETENCE
ET VALIDATION DES REUSSITES A CONCOURS**

Pour la DGSD :

- 1 transformation en catégorie C (filière technique / Agent Technique Qualifié)

Pour la DGAC :

- 1 transformation en catégorie A (filière technique / Ingénieur)
- 1 transformation en catégorie B (filière technique / Contrôleur des Travaux)

Soit 3 transformations (1 par catégorie).

CREATIONS CORRESPONDANT A DES BESOINS NOUVEAUX

Pour la DGSD 1 poste :

- 1 création en catégorie A (filière administrative / Attaché)

Pour la DGAT 4 postes :

- 1 création en catégorie A, responsable du pôle suivi d'opérations (filière technique / Ingénieur)
- 2 créations en catégorie B, chargés d'opération (filière technique / Techniciens ou contrôleurs)
- 1 création en catégorie B (filière administrative / Rédacteur)

Pour la DGAJ 2 postes :

- 2 créations en catégorie B, chargés du suivi des cartes scolaires et des marchés publics

Pour la DGAC 2 postes :

- 1 création en catégorie C, entretien et gardiennage du domaine de Certes (filière technique)
- 1 création d'emploi contractuel en catégorie A (filière administrative ou technique) co-financé par le FSE

Pour la DGAS 14 postes :

dont Direction des Personnes Agées et Personnes Handicapées :

- 1 création en catégorie A (filière administrative ou médico-sociale)
- 2 créations en catégorie A (filière médico-sociale)
- 1 création en catégorie B (filière administrative)
- 1 création en catégorie B (filière médico-sociale)
- 4 créations en catégorie C (filière administrative)

dont Direction des Politiques de Lutte contre les Exclusions :

- 1 création en catégorie A (filière administrative)
- 2 créations en catégorie C (filière administrative)

dont Direction des Actions Territorialisées et du Développement Social :

- 1 création en catégorie A (filière médico-sociale)
- 1 création en catégorie B (filière médico-sociale)

Soit 23 créations de postes (8A-8B-7C).

TRANSFORMATIONS ET ADAPTATION DES EFFECTIFS AUX BESOINS DES SERVICES ET DIRECTIONS

Pour la DGSD 4 postes:

- 1 transformation en catégorie A (filière administrative)
- 1 transformation en catégorie B (filière administrative)
- 1 transformation en catégorie B (filière technique)
- 1 transformation en catégorie C (filière culturelle)

Pour la DGAD 1 poste :

- 1 transformation en catégorie A (filière technique)

Pour la DGAJ 1 poste :

- 1 transformation en catégorie A (filière administrative)

Pour la DGAC 2 postes :

- 1 transformation en catégorie A (filière technique)
- 1 transformation en catégorie B (filière culturelle)

Pour la DGAS 7 postes :

- Augmentation de temps de travail d'1 agent titulaire de catégorie A (filière médico-sociale) de 80% à 100%
- Augmentation de temps de travail d'1 agent titulaire de catégorie C (filière technique) de 90% à 100%
- Création de 30 heures de vacances de psychologue pou extension des groupes de paroles Assistantes Maternelles
- 2 transformations en catégorie A (filière médico-sociale / 1 CEI-DPLE et 1 Infirmière Cadre de Santé-DPAPH)
- 3 transformations en catégorie B (filière administrative / 2 CEI-DPLE et 1 rédacteur-DATDS)
- 1 transformation en catégorie B (filière médico-sociale)
- 1 transformation en catégorie C (filière administrative)

Soit 15 transformations de postes, 30 % d'augmentation d'heures de travail et 30 heures de vacances.

CONVENTION F.S.E. SUR LE R.M.I.

- Création de 11 emplois de CEI, catégorie A, en contrats à durée déterminée pour une durée de 3 ans, pour coordonner l'ensemble des dispositifs mis en place dans le champs de l'insertion et de l'emploi des personnes les plus fragiles (bénéficiaires du RMI et chômeurs de longue durée). Pour compléter les 9 postes créés au BP 2005 en application de la convention cadre financée par le FSE.

SUITES A DONNER AUX CAP D'AVANCEMENT REUNIES

AU TITRE DE L'ANNEE 2005

- 1 transformation en catégorie A (filière administrative)
- 1 transformation en catégorie B (filière culturelle)
- 3 transformations en catégorie C (filière technique)

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT toutefois la commission souhaite introduire les modifications et créations d'emplois suivantes :

1. Le CCAS d'Arcachon a fait connaître son intention de ne plus instruire les dossiers d'instruction du RMI et les contrats d'insertion. Ce sont 200 bénéficiaires du RMI, auparavant suivis par le CCAS, qui devront être pris en charge par le CMS. Pour répondre à cette charge de travail, il est proposé de créer un poste supplémentaire d'assistant socio-éducatif, en résidence administrative au CMS d'Arcachon.

2. Afin d'accompagner l'extension du Point Rencontre Départemental, rendue nécessaire pour répondre à la demande des juges des enfants concernant l'application des droits de visites, il est également proposé de créer un poste supplémentaire d'assistant socio-éducatif.

3. Suite aux CAP d'avancement réunies au titre de l'année 2005, il est également proposé la transformation d'1 emploi de Technicien Supérieur Chef en 1 emploi d'Ingénieur Territorial.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain RENARD :

Un seul être vous manque et tout est dépeuplé. Je suis assez désolé aujourd'hui de ne pas voir notre collègue conseiller général d'Arcachon sur ces bancs. Il est le premier à avoir cassé ce qui était un élément de cohésion entre le Conseil Général de la Gironde, CCAS et communes autour de l'instruction des dossiers Rmistes. Cette proximité-là était celle des élus auprès de leur population. Aujourd'hui, la loi prévoit que l'instruction des dossiers RMI revient en totalité au Conseil Général, et nous sommes amenés à proposer la création d'un poste supplémentaire au niveau du CMS d'Arcachon, commune qui est identifiée comme

ayant une capacité de développement, une capacité patrimoniale, c'est cette commune qui ouvre cette liste qui j'espère se réduira à ce niveau-là.

René SERRANO :

Déjà ce matin j'ai été surpris que sur les dossiers maritimes évidents et essentiels du Département, et bien d'autres viendront, Yves Foulon, le maire d'Arcachon, ne soit pas là. Je sais qu'il fait beaucoup cas de son exigence sur le plan de la vie locale et territoriale du Bassin d'Arcachon. Mais sur ce sujet essentiel de l'insertion, je suis au regret de dire qu'il a tellement banalisé l'effort, l'induction qu'il fallait donner à toute l'activité RMI sur la CLI d'Arcachon, que je ne suis pas surpris qu'il ait fait cette remarque et cette réflexion qui ont un caractère de jurisprudence, puisque administrativement il nous l'a écrit. Mais savoir que le maire du secteur qui avait fait l'effort, alors qu'il était président de la CLI et que l'Etat était lui-même co-président de la CLI, refuse d'instruire les dossiers RMI, cela me paraît être plus qu'une maladresse. C'est une faute dans le paysage local et dans le paysage de la solidarité. Je ne suis pas tellement étonné, je le dis à Alain Renard, mais ce poste-là il faut le créer. Mais avoir un président de CLI qui encore cet après-midi n'est pas là et qui sur le dossier de l'insertion de la solidarité dit qu'il est toujours présent, cela m'étonne. Je suis d'autant plus étonné que ce matin sur la problématique de la solidarité ostréicole, il aurait dû être là, puisque là aussi il nous fait des lettres dithyrambiques. Je me pose la question. Peut-être est-ce la cadence et l'allure arcachonnaise ? Ce n'est certainement pas celle du département. Il va nous falloir être plus efficace et pour cela créer à Arcachon un poste supplémentaire. Mais ne continuons pas d'entretenir des forces notoriétés, la solidarité doit être partagée, et lorsqu'on est absent on n'a pas le droit de donner des leçons.

M. LE PRESIDENT :

D'autant que si chacun s'amuse à se replier sur ses strictes compétences, ce n'est pas le Département qui va y perdre. Si on veut jouer ce jeu là, je sais le jouer.

Yves LECAUDEY :

J'embraie sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Président. La loi permet ce désengagement des communes, comme elle le permettait du temps où le RMI était géré par l'Etat, mais on est beaucoup plus restrictif quand il s'agit des départements que quand il s'agit de l'Etat. Nous sommes en train de travailler pour faire que nos aides, qui correspondent à un choix volontaire du Département, bien entendu dans ces communes-là soient minorées du montant correspondant à la prise en charge de ces emplois. Que l'on soit bien clair, cela se ramènera à une opération zéro, et cela se fera dans de mauvaises conditions relationnelles ; ce n'est pas nous qui avons lancé le bouchon.

M. LE PRESIDENT :

Dans le contexte actuel on n'invente pas la monnaie. Je partage naturellement ce qu'a dit Alain Renard.

DECISION : LE DOSSIER ET L'AMENDEMENT SONT ADOPTES A L'UNANIMITE

DOSSIER (18) 3

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

Au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, je vous propose :

1. la création d'1 emploi d'Agent des Services Hospitaliers.
2. la création d'1 emploi d'Agent Administratif.
3. la transformation de 3 emplois d'Ouvriers Professionnels Qualifiés en 3 emplois d'Ouvriers Professionnels Spécialisés.
4. la transformation d'1 emploi d'Ouvrier Professionnel Spécialisé en 1 emploi de Contremaître.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

MAINTIEN EN FONCTION DE CONTRACTUELS

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose le renouvellement, pour une durée de 3 ans, des contrats de 3 agents en fonction dans les services du Conseil Général :

- 1 agent de catégorie A à la Direction de la Communication – DGSD (échéance au 31/10/05)
- 1 agent de catégorie B à Direction des Ressources Humaines – DGSD (échéance au 31/12/05)
- 1 agent de catégorie A à la Direction des Infrastructures – DGAT (échéance au 31/12/05)

Je vous propose également le renouvellement des contrats, pour une durée de 3 ans, et la revalorisation de la rémunération de 8 agents en fonction dans les services du Conseil Général :

- 1 agent de catégorie A à la Direction Générale des Services – DGSD (échéance au 31/08/05)
 - 1 agent de catégorie A à la Direction de l'Environnement et du Tourisme – DGAC (échéance au 30/09/05)
 - 1 agent de catégorie B à la Direction de l'Environnement et du Tourisme – DGAC (échéance au 31/07/05)
 - 1 agent de catégorie A à la Direction des Archives Départementales – DGAC (échéance au 30/06/05)
 - 1 agent de catégorie A à la Direction des Actions de Santé – DGAS (échéance au 14/11/05)
 - 1 agent de catégorie A à la Direction des Personnes Agées et Personnes Handicapées – DGAS (échéance au 31/10/05)
 - 1 agent de catégorie B à la Direction des Infrastructures – DGAT (échéance au 31/12/05)
 - 1 agent de catégorie A à la Direction Mer et Ports - DGAD (échéance au 14/10/05)
- Soit 11 renouvellements de contrats (8 A-3 B).

Je vous propose également la requalification de 2 emplois vacants en 2 emplois de contractuels de catégorie A, pour une durée de 3 ans, pour occuper les fonctions d'attaché de presse à la Direction Générale des Services - DGSD et de chargé de relations territoriales à la Direction du Développement Territorial – DGAD

Je vous propose également la création d'1 emploi contractuel de catégorie A, pour une durée de 3 ans, chargé de mission auprès du DGA à la Direction Générale Adjointe Chargée du Développement - DGAD

Soit 3 nouveaux contrats en catégorie A.

Enfin je vous propose la revalorisation de la rémunération d'un agent de catégorie B à la Direction Générale des Services – DGSD.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Afin de favoriser l'intégration des personnels en contrat précaire dont la situation le permet, je vous propose les créations et transformations de postes suivantes :

PROPOSITIONS CORRESPONDANT A DES BESOINS PERENNES

Pour la DGSD :

- 1 transformation d'heures de vacances de formateur en 1 emploi contractuel de catégorie B (filière technique) pour poursuivre la réalisation des formations bureautiques pour les agents du Conseil Général.
- 2 transformations de postes en catégorie C (filière technique) pour pérenniser 2 agents en fonction depuis plus de 4 ans

PROPOSITIONS AU TITRE DE LA LOI SAPIN

Pour la DGAS :

- 1 création en catégorie B (filière médico-sociale) pour intégrer un agent en fonction depuis 1991.

Pour la DGAC :

- 1 transformation en catégorie A (filière administrative) pour intégrer un agent en fonction depuis 2002.

Pour la DGAD :

- 1 transformation en catégorie A (filière administrative) pour intégrer un agent en fonction depuis 1996.

PLAN DE RESORPTION EN FAVEUR DE CERTAINS PERSONNELS

Afin de poursuivre la démarche de pérennisation de certains personnels dans les effectifs du Conseil Général de la Gironde, je vous propose les mesures suivantes.

1. Constitution d'une équipe volante composée d'agents auxiliaires entrés au Conseil Général de la Gironde avant le 31 décembre 2001 qui se verront proposer des postes de titulaires pour assurer des remplacements sur des postes vacants, du fait d'absences momentanées ou pour combler des découverts de temps de travail.

2. Les CEC âgés de plus de 50 ans à ce jour et qui sont sortis du dispositif financé par l'Etat ou qui en sortiront avant fin 2005 seront proposés à la stagiairisation, afin d'être titularisés après vérification de la manière de servir et avis du chef de service, et seront affectés sur le service dans lequel ils sont en fonction.

Les agents qui ne remplissent pas les conditions pourront postuler sur des emplois ouverts dans l'institution et correspondant à leurs compétences. Ils pourront bénéficier d'un accompagnement particulier et d'une formation aux postes existants dans la collectivité.

Il est donc proposé de créer :

- 3 postes d'Agents Administratifs pour 3 titulaires remplaçants au titre de l'équipe volante,
- 7 postes d'Agents Administratifs et 1 poste d'Agent d'Entretien pour 8 titulaires "compensation des temps partiels" au titre de l'équipe volante,
- 8 postes d'Agents Administratifs pour 8 CEC.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT, toutefois, la commission propose la modification suivante :

Dans le cadre de la démarche de pérennisation de certains personnels il est proposé la création de 8 postes d'Agents Administratifs pour 8 CEC. L'un des agents concernés exerçant le métier de cuisinier, il convient de transformer son poste en 1 poste d'agent d'entretien.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

EXTENSION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'approbation de l'avant projet détaillé de l'opération d'extension des Archives départementales, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte – outre l'actualisation des coûts estimés en 2002 – des travaux non prévus initialement au programme architectural et technique, mais rendus indispensables par la mise en conformité avec la réglementation actuelle ainsi que la construction de 500 m2 supplémentaires d'archives au 4ème étage.

Un crédit de 2 700 000 € en AP et de 150 000 € en CP est inscrit au projet de budget pour ajuster l'enveloppe budgétaire au nouveau coût d'objectif de cette opération.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Nicolas FLORIAN :

Je ne connais pas bien le dossier, mais le surcoût paraît assez élevé. Combien il représente en taux par rapport au coût initial ? Je veux bien le comprendre que l'on est toujours confronté à de nouvelles réglementations de sécurité technique et autres qui empoisonnent les collectivités. Sur la construction de 500 m2 de locaux supplémentaires, ce n'est pas rien, même s'il y a un adage qui dit que gouverner c'est prévoir, c'est peut-être anticiper l'avenir. Le surcoût paraît élevé, donc on attend quelques explications même si bien sûr on accompagnera le dossier.

Alain RENARD :

Alors l'évolution du coût en la matière est liée en grande partie aux 500 m2 supplémentaires. Mais on s'est trouvé confronté au niveau du projet des archives rue Poyenne à une évolution significative par rapport aux normes concernant la qualité de l'air, ce qui s'est imposé à nous en cours de projet et qu'il a fallu intégrer.

Le deuxième élément c'est la question du positionnement avec des niveaux assez différenciés et avec une côte, du fait du Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.), qui a dû être située à un niveau qui initialement ne paraissait pas indispensable. Cette

évolution de coût s'est faite jour, pour l'augmentation de capacité, pour des raisons techniques très essentiellement. Mais il est certain que nous nous devons d'avoir la vigilance la plus extrême par rapport à une définition des programmes, par rapport à la qualité des réponses qui nous sont faites au niveau du maître d'œuvre pour s'assurer qu'au-delà du concours il y a une véracité à la réponse et surtout un respect des enveloppes qui sont mises en place. Et la mise en œuvre de ce financement complémentaire, qui est cohérent par rapport au projet, nous l'avons examiné avec une particulière attention parce que, je vous rejoins mon cher collègue, ces évolutions-là ne me plaisent pas trop.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**DEFINITION D'UN PROGRAMME D'IMPLANTATION
DE POLES SOCIAUX ET DE REMISE A NIVEAU
DU PARC IMMOBILIER DES MAISONS DEPARTEMENTALES
DE LA SOLIDARITE ET DE L'INSERTION**

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Les services départementaux de la Solidarité interviennent actuellement dans le cadre d'un parc immobilier de 38 MDSI majoritairement inadaptées à l'évolution des missions et des effectifs.

Aussi, afin de résoudre cette difficulté et d'accompagner les restructurations territoriales de la DGAS, je vous propose de définir un programme d'implantation de 11 pôles sociaux et de reconstruction ou d'extension de 8 MDSI.

Ce projet de reconstruction/restructuration fera l'objet d'une programmation prévisionnelle d'investissement.

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Nicolas FLORIAN :

Une observation rapide, on voit encore une fois qu'il y a du pain sur la planche en matière financière. Je vois Yves Lecaudey qui s'arrache presque les cheveux, 40 M€ sur près de dix ans qu'il va falloir affecter. Le patrimoine c'est important, il est normal que l'on s'en préoccupe. Je souhaiterais, si Jacques Respaud nous en a déjà livré quelques idées, qu'il y ait la plus large concertation possible avec tous les acteurs à ce niveau-là. Quand il s'agit de restaurer des locaux, ce sont essentiellement les acteurs internes qu'il s'agit de consulter, mais pour tout ce qui est création ou déplacement que les collectivités locales soient aussi concertées le plus largement possible.

Jacques RESPAUD :

Je tiens à rassurer mon collègue, non seulement ce sera fait, mais nous nous préoccupons en priorité de diminuer le coût de cet investissement, et que nous allons pour cela utiliser le plus possible des équipements qui ne sont plus utilisés, par exemple les gendarmeries. Pour quelques opérations ce sont d'anciennes gendarmeries qui serviront à reloger les pôles sociaux que nous mettons en place. C'est un exemple, on pourrait en prendre d'autres, mais ce que vous nous avez demandé, ce sera le cas, il y aura une grande concertation avec les collectivités concernées.

M. LE PRESIDENT :

Il s'agit de locaux de travail pour nos personnels. Compte tenu des situations que l'on a suffisamment décrites aujourd'hui, on sait qu'il y a de plus en plus de charges dans nos CMS, et certains ont mal vieilli et là ce sont des locaux de travail.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CONTRAT DE PLAN ET PROGRAMMES EUROPEENS

Rapporteur : Gilbert MITTERRAND

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président nous propose d'adopter diverses inscriptions budgétaires dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Plan et de programme.

1. DIVERSES SUBVENTIONS – PO61-OP.002

Il est proposé une inscription de crédits de 34 500 € en AE et de 105.119 € en CP.

2. DEVELOPPEMENT EXOGENE – PO62 OP.002

Un crédit de 90.000 € en AE et de 100 000 € en CP est prévu pour couvrir la cotisation du Conseil Général au programme d'études mené par l'AURBA.

3. EQUIPEMENTS STRUCTURANTS – PO67 OP.005 - VOLET PORTUAIRE DU CONTRAT DE PLAN

Ce programme correspond aux opérations d'investissement du Port Autonome de Bordeaux 2004-2005 et il est prévu 409.850 € en crédits de paiement.

4. PROJETS EUROPEENS P194.

Est concerné plus particulièrement le projet Coastatlantique qui s'inscrit dans la mesure C-2 du programme INTERREG III B "espace Atlantique" impliquant la participation active et l'échange d'informations et d'expériences entre 11 partenaires appartenant chacun à l'un des pays membres de l'Arc Atlantique : France, Espagne, Portugal, Royaume Uni et Irlande.

Le Conseil Général de la Gironde joue un rôle majeur dans ce dispositif puisqu'il constitue en pratique le nœud incontournable par lequel l'information interne/externe doit circuler jusqu'à la phase finale du projet à savoir : l'édition d'un guide des bonnes pratiques en matière de gestion intégrée des zones côtières sur la façade atlantique.

Dans le cadre de sa mission, le Conseil Général met en place un site Internet consultable, à l'adresse suivante : <http://www.coastatlantic.org>. Pour cette opération, il est proposé d'inscrire un crédit de 62 000 € en CP.

5. VOLET ROUTIER DU CONTRAT DE PLAN P-223

Du fait de la carence de l'Etat conduisant à un blocage de la quasi-totalité des opérations routières prévues au volet routier du IVème Contrat de Plan Etat Région Département lors de sa réunion du 21 décembre 2004, a accepté de financer par anticipation des opérations dont la réalisation effective pouvait être engagée dès l'année 2005 et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage. Un programme spécifique a été créé et doté de crédits afin de permettre dans un premier temps la réalisation des aménagements de sécurité sur la RN 137 et sur la RN 215 entre Picot et Salaunes.

Il est proposé d'élargir ce processus à l'aménagement de sécurité de la RN 89 à Libourne dit "Contournement de Libourne" pour un montant de 3 750 000 € en AP. La convention spécifique à la RN 89 à passer avec les services de l'Etat sera négociée avec les services de l'Etat et proposée à votre agrément à une prochaine commission permanente.

Par ailleurs, dans le cadre de l'anticipation du transfert dans le domaine départemental des RN 137-215 et 89, il est envisagé de financer les travaux d'éclairage et d'espaces verts des aménagements de certaines intersections en "carrefours giratoires".

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter les crédits décrits ci-dessus et nous prononcer sur le principe d'extension des opérations anticipées réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale à la RN 89 à Libourne, et d'accepter le financement par anticipation des travaux annexes sur giratoires aux routes nationales susvisées.

AVIS DE LA COMMISSION COOPERATION ET AFFAIRES EUROPEENNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Gilbert MITTERRAND :

Enfin au titre des projets européens, une gestion intégrée des zones côtières fait partie d'une recommandation européenne et l'objet du projet Costatlantique financé aux 2/3 par le FEDER. Alors le Conseil Général est très impliqué, en particulier par la création d'un site internet favorisant les échanges d'informations et d'expériences. A titre d'information, la Gironde recevra au mois d'octobre, les 5, 6 et 7 octobre, un colloque sur le thème des estuaires au cours duquel les avancées du programme européen Interreg III B Coastatlantique sera présenté.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

PATRIMOINE IMMOBILIER DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Le Département de la Gironde est propriétaire d'un important patrimoine mobilier et immobilier, qu'il doit entretenir et gérer. Dans ce cadre du Budget supplémentaire, il nous est proposé d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces missions.

POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS A VOCATION ADMINISTRATIVE :

56.633 € en CP pour les contrats d'entretien des Archives Départementales.

150.000 € en AE et 50.000 € en CP pour le suivi de marché sur le Bâtiments de Mériadeck.

879.002 € en CP pour l'entretien et la maintenance des bâtiments sociaux, de l'Hôtel du Département, du CIO et l'achat de matériel et petites fournitures.

PAR AILLEURS POUR LA GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL :

4.646 € en AP et 163.813 € en CP en dépenses et 994.148 € en recettes sont inscrits pour les acquisitions et cessions de diverses parcelles.

210.861 € en CP en dépense et 19.432 € en recettes sont prévus au titre du programme de location.

Enfin pour l'entretien des autres propriétés départementales tels que les domaines départementaux ou le tourisme ferroviaire, il est proposé d'inscrire 840.000 € en C.

**AVIS DE LA COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS
IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2004**

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Comme le prévoit la loi 95-127 du 8 février 1995, il nous est présenté le tableau des acquisitions et des cessions effectuées au titre de l'année 2004.

Pour les acquisitions de l'année 2004, les opérations suivantes ont été réalisées :

F Un montant de 2.163.780 € pour plus de 150 opérations de voirie routière.

F La réalisation de l'unité foncière indispensable pour la restructuration de la gendarmerie de Lesparre.

F Dans le domaine de la solidarité, les terrains pour l'édification d'un foyer occupationnel à Cenon ont été acquis. L'emprise définitive du terrain de la maison d'enfants à caractère social de Podensac a été obtenue.

F Le Conseil Général a incorporé à titre gratuit 13 collèges. Dès lors, 84 % des 104 sites existants étaient la propriété du Département au 31 décembre 2004.

F Pour les routes, l'entrepôt des matériaux à Eyrans a été déplacé, un échange est intervenu à Bazas pour adapter la future emprise de la piste cyclable.

F Dans le secteur maritime on relève l'achat d'une portion de l'assise de la digue d'Ambès pour 6.200 €.

F Pour les archives, nous avons obtenu un don de 48 m² pour régulariser l'impasse Poyenne.

F Le domaine départemental des espaces naturels sensibles a été étendu pour 472.849 m² et 151.705,94 €.

En ce qui concerne les cessions immobilières effectuées en 2004, elles portent sur :

F La rétrocession de parcelles inutiles pour les routes départementales soit 4.175 m² et une recette de 18.837 €.

F La vente d'immeubles désaffectés à Soulac pour 31.300 €, à Sadirac 70.000 €, et à Izon 256.000 €.

F La cession d'un terrain des anciennes voies ferrées à La Sauve pour 2.634 €.

F Le transfert foncier des forêts du Barp soit 148,5 ha et 657.913 €.

F La vente des terrains à urbaniser de la technopôle Montesquieu soit 451.286 m² et 2.455.743,90 €.

F La cession gratuite de 260 m² à Podensac dans le cadre d'un échange sans soulte avec un riverain et de 2.932 m² à la CUB pour l'aménagement de la rue Léo Lagrange à Mérignac.

F Enfin les ventes diverses : de prairies à Ambès pour 20.000 €, d'un terrain de la subdivision de Podensac pour 2.250 €, d'une aire à Saint Symphorien pour les gens du voyage pour 800 €.

Le montant total des acquisitions et échanges immobiliers s'élève à 2.321.685 €, et celui des cessions s'élève à 3.515.478 €.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de lui donner acte de ce bilan dont tableaux et pièces relatives aux acquisitions et échanges et aux cessions seront annexés au compte administratif.

AVIS DE LA COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jacques RESPAUD :

Cette politique dynamique a été possible grâce à Jacki Elineau, que je tiens à remercier au nom de tous les élus de la commission, et notamment de Christian Gaubert et de moi-même. Jacki Elineau a fait preuve non seulement de compétences, mais de relations humaines incontestables. Merci

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT :

Il mérite d'être applaudi, je lui ai rendu hommage il y a quelques jours. Nous lui réitérons notre profonde reconnaissance et nos sentiments d'amitié véritablement. Nous accueillons Monsieur Jean-Marc Pincemy que nous connaissons bien dans ce rôle de directeur adjoint des services techniques du Conseil Général.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES SECTEURS MARITIMES ET PORTUAIRES

Rapporteur : Christian GAUBERT

Mesdames, Messieurs,

Notre intervention en faveur des secteurs maritimes et portuaires porte aussi bien sur les investissements portuaires, sur le soutien aux Filières Pêche, Ostréiculture et Aquaculture sans oublier notre aide aux communes pour la Protection du Littoral.

Le rapport que je vous demande d'approuver au BS propose des réajustements de crédits, mais je souhaite vous signaler le dossier du Schéma Directeur du Dragage des Vases Portuaires pour lequel notre collectivité doit approuver une décision de principe. Le Schéma Directeur du Dragage est en cours de finalisation sur le Bassin d'Arcachon, et il s'inscrit dans la continuité des démarches de gestion intégrée déjà initiées. Il fait suite à l'étude intégrée d'IFREMER qui établissait un diagnostic du milieu maritime, puis à l'élaboration du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (S.M.V.M.) qui affichait des orientations en matière de gestion, puis succède enfin au programme Terra qui avait pour but principal d'expérimenter de nouvelles méthodes en matière d'aménagement.

Le S.D.D.V.P. a pour objectif de définir des modes opératoires adaptés à chacun des ports du Bassin d'Arcachon, que ces derniers soient des ports départementaux, communaux, ou relevant du domaine public géré par l'Etat. Il fédère dans une même démarche les maîtres d'ouvrage en charge du dragage des ports, afin que ces derniers mobilisent des savoir-faire opérationnels identiques du point de vue du respect de l'environnement. Il a pour ambition de proposer des outils de gestion durable, après concertation avec l'ensemble des usagers du bassin, et de prendre en compte les phénomènes d'interdépendance entre les milieux sensibles et les équipements mis en place. Aujourd'hui, les conclusions du S.D.D.V.P. ne sont pas connues, et le contexte sensible du Bassin d'Arcachon a encore été mis en évidence par la récente crise ostréicole.

Les travaux menés dans le cadre du Schéma Directeur ont permis de définir les protocoles scientifiques qu'il appartient à chaque maître d'ouvrage de mettre en place. Ils iront au delà des prescriptions des réglementations internationales (O.S.P.A.R.), européennes (D.C.E.) et nationales, pour intégrer des suivis de substances éventuellement préjudiciables à la conchyliculture. Ce programme doit s'inscrire en complémentarité des programmes actuels et est susceptible de bénéficier de financements européens, nationaux et régionaux. Les maîtres d'ouvrage en charge des opérations de dragage (CG33, SIBA, EPIC d'Arcachon) seront également sollicités, et le plan de financement se négocie actuellement.

Un rapport en Commission Permanente précisera les coûts de ces protocoles, le plan de financement et la participation financière de notre collectivité.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'approuver les orientations générales en faveur des secteurs maritimes et portuaires, et de soutenir le principe de participation aux financements des protocoles scientifiques ;
- d'adopter les crédits inscrits qui s'élèveront à 272.790 € en AP/AE et 142.310 € en CP en dépenses et 3.621 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2004
DU PAYEUR DEPARTEMENTAL**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Le compte de gestion établi par Monsieur Basserie, Payeur Départemental de la Gironde, en adéquation avec le Compte Administratif, fait apparaître les balances de sortie au 31 décembre 2004 suivantes :

- ➔ 14,82 M€ au titre du Budget Principal,
- ➔ et 6,97 M€ au titre des Comptes Annexes, à cette précision près que la gestion du Centre de Ressource de Condorcet fait apparaître un léger déficit (15 000 €).

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2004
REALISATION DES RECETTES ET DES DEPENSES
POUR L'EXERCICE 2004**

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif 2004 retrace l'exécution d'un budget voté pour la première fois selon les principes de la nomenclature M52. Malgré la volonté de simplification mise en avant par ce nouveau cadre, il semble utile d'apporter quelques éclaircissements et de souligner les faits majeurs.

En premier lieu, on notera que les **autorisations de programme** votées pour 329 M€ ont été affectées à 79 %. Les PPI routes et collèges, composés d'AP dont l'affectation est pluriannuelle, présentent en conséquence un taux d'affectation de 72 %.

A l'exception de ces AP qui ont vocation à être affectées au-delà de l'année, l'apurement des AP non utilisées, conformément aux principes du règlement financier, vous est proposé à hauteur de 26 M€, dont certaines sont repositionnées en 2005 dans le cadre du BS (TDENS, par exemple).

La couverture en crédits de paiement des AP votées au fil du temps laisse apparaître un reste à financer croissant : évalué à 279 M€ en 2003, il représente pas moins de deux années de capacité d'investissement à fin 2004. De surcroît, cette contrainte sur les budgets futurs est accrue par les données de l'exercice 2005, élément de nature à fortement marquer notre réflexion en ce qui concerne la future PPI 2006-2008.

L'exécution du budget en **crédits de paiement** se solde par un excédent à la clôture de 14,8 M€ (augmenté de 7 M€ au titre des Comptes Annexes) ; en y ajoutant le besoin en fonds de roulement (différence, négative cette année [-2,1 M€], entre les restes à recouvrer et les restes à payer), on obtient une trésorerie de fin d'année de 17 M€, étant précisé que cette situation au 31 Décembre n'est pas significative au regard de l'objectif de trésorerie zéro au jour le jour, lequel a toujours été maintenu, grâce, notamment à l'utilisation des crédits de trésorerie et des OCLT.

De fait, il a été fait appel aux crédits de trésorerie pour un montant moyen de 11 M€ (contre 27 M€ en 2003) qui ont généré 0,2 M€ de frais financiers et une économie globale de 4,6 M€ par rapport à l'emprunt qu'il aurait fallu mobiliser.

L'analyse des résultats de l'exercice permet de dégager les caractéristiques suivantes :

Maintien de la capacité d'autofinancement malgré une progression plus rapide des dépenses (+ 25 %) que des recettes de fonctionnement (+ 18 %) :

□ au chapitre des dépenses, les charges de transfert augmentent fortement (+ 29 %, avec + 36 % pour le social (allocation RMI), + 11 % pour le SDIS et 4 % pour les transports), suivies par les frais de gestion (+ 13 %, en raison de l'impact du changement de nomenclature), alors qu'on observe un tassement des dépenses de personnel (+ 2 %) ;

□ en recettes, le bon rendement des droits de mutation (+ 18 %) a permis de financer l'avance sur la compensation du transfert RMI (9,7 M€) et participe à la bonne tenue de notre épargne ; quant à la fiscalité directe, l'augmentation de son produit (+ 14 M€), résultat de l'évolution physique des bases et de notre politique de taux, n'a pas suffi à absorber la charge nette des seules dépenses sociales (+ 20 M€).

Au final, notre autofinancement représente 160,5 M€ (contre 159,9 en 2003).

Maintien de notre capacité d'investissement et confirmation de la structure de son financement :

□ l'épargne nette dégagée ainsi que décrit précédemment et les recettes propres à la section d'investissement totalisent un volume de 192,6 M€ ;

□ les dépenses d'investissement hors dette, quasiment stabilisées au niveau 2003 (176 M€ contre 177 M€), comprennent le soutien aux investissements réalisés par nos partenaires et nos maîtrises d'ouvrage directe (collèges et routes, pour l'essentiel).

Ces dernières ont majoritairement été financées par l'autofinancement et les recettes propres, un emprunt de 10 M€ n'ayant été mobilisé que pour saisir une opportunité de taux attractive.

Le surplus d'épargne a été consacré à conforter notre politique de désendettement, précaution particulièrement utile pour l'avenir étant donné, d'une part, d'un contexte où les charges de fonctionnement sont appelées à croître (loi sur le handicap, transfert de personnels...) et, d'autre part, de la réalisation prochaine de projets majeurs lancés à ce jour (Archives, extension de l'Hôtel du Département, grands projets routiers, collèges, routes des lasers...).

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Je vais me contenter de commenter très vite le rapport que vous avez dans vos dossiers, préférant répondre aux questions si c'était nécessaire. Le compte administratif 2004 ressemble beaucoup, et pour tout dire il est conforme, au compte de gestion du même exercice qui vient d'être approuvé. Une modification quand même, c'est la deuxième année où on gère sur Grand Angle. On produit le compte administratif sur cette nouvelle nomenclature budgétaire M 52 qui a fait quelques vagues au moment du BS 2004. Mais bien entendu, le compte

administratif suit la nomenclature qui a présidé à l'élaboration du BS. On travaille bien sûr en mouvements réels. S'agissant des autorisations de programmes et de leur exécution, elles sont affectés à près de 79 %, c'est-à-dire que sur un volume d'autorisations de programme votées de 329 millions, 260 ont été affectées. Le taux d'affectation 2004 était supérieur, il était à 84 %, mais nous avons instauré en 2004 la pluriannualité des autorisations de programme, ce qui fait que le P.P.I. est désormais réparti sur plusieurs exercices, d'où cette baisse en réalité plus affichée que réelle. Signalons pour les autorisations de programme que le règlement financier adopté prévoit que les AP non affectées en fin d'exercice sont annulées, à l'exception des A.P. pluriannuelles qui se déroulent sur plusieurs exercices, ou des A.P. sur des recettes affectées. Ce qui est le cas de la Taxe Départementale aux Espaces Naturels Sensibles qui est une recette affectée. Par conséquent les autorisations de programme non affectées en 2004 sont annulées fin 2004 et réintroduites au moment du budget supplémentaire 2005. C'est vrai aussi pour le C.A.U.E. Puisque nous sommes tenus de verser au C.A.U.E. la totalité de la taxe que nous percevons, même si cette recette pour eux va au-delà de leur demande ; c'est la loi on l'appliquera. Mais il appartiendra désormais au C.A.U.E. de faire des provisions, parce que si une année, comme cela s'est produit il y a sept ou huit ans la recette est insuffisante, que le C.A.U.E. ne vienne pas nous demander une subvention d'équilibre. Je crois qu'il ne sera pas inutile de le rappeler et de le préciser.

M. LE PRESIDENT (Bernard Dussaut) :

Le président vous a écouté mon cher collègue.

Yves LECAUDEY :

L'utilisation des enveloppes d'AP, vous avez ce détail en page 3, je passe vite ; je préfère répondre aux questions. Ce qu'il faut noter, et c'est important pour la suite de nos opérations budgétaires, c'est que nous avons volontairement, en affichant une politique d'investissement sur le patrimoine départemental et sur l'aide aux communes, voté des volumes importants d'autorisations de programmes sur les derniers exercices. Si bien qu'aujourd'hui, en intégrant à ces AP affectées non engagées le reste des AP de l'exercice 2005 qui ne sont pas encore affectées, nous avons grosso modo un volume d'AP 400 M€ avec les AP antérieures, qu'il va falloir bien sûr gager par des crédits de paiement à dû concurrence, et notre tableau de route pour l'instant en CP est de l'ordre 270 à 280 M€ par an. C'est donc dire qu'à l'heure actuelle nous avons en portefeuille affectées non engagées mais déjà parfaitement déterminées ou restant à affecter sur l'exercice 2005, un volume d'AP qui consommera, dans le temps, avec un lissage bien entendu, deux années de CP.

Venons-en à ces crédits de paiement, là encore traduit pour la première fois selon le plan comptable M 52. Le budget 2004, B.P., B.S., D.M., voté 1 404 951 000 € ; réalisé en recettes 1 132 123 000 € ; les recettes sont réalisées à un peu moins de 81 % ; réalisé en dépenses à 1 117 304 000 €, taux de réalisation 79,5 %. Ce qui nous laisse au terme de l'exercice un excédent d'environ 14,8 M€ qui représentent dix jours de fonctionnement budgétaire du Conseil Général. L'objectif est la trésorerie zéro, on n'en est pas loin, on aurait pu la mettre à zéro au 31 décembre, mais enfin on est à l'heure actuelle sur une trésorerie qui couvre dix jours, ce qui est tout à fait raisonnable, compte tenu du rythme constaté de nos recettes et de nos décaissements.

Vous avez page 5, le tableau qui récapitule les mouvements en réels, déduction faite des opérations crédits à long terme et des opérations de réaménagements. Les chiffres diminuent, puisque nous sommes en dépenses à 1 044 M€ au lieu de 1 117 M€, et en recettes à 1 090 M€. Le taux de réalisation de dépenses d'investissement est à 72 %. Bien entendu l'exercice budgétaire en investissement absorbe le déficit antérieur, heureusement. De même les crédits de provision qui n'étaient pas destinés à être réalisés sont reconduits, provisions pour l'hôtel du département où nous avons 16,4 M€, et pour les dépenses imprévues. Si bien que compte tenu de ces provisions non réalisées, le taux de réalisation des dépenses d'investissement est, disons-le, assez bon à 76,7 %.

Le résultat global de clôture est à 14,818 M€. Il est en diminution de presque 5 M€ par rapport à 2003. Ce n'est pas grave, au contraire, c'est intéressant, surtout si vous regardez à la page 7 la présentation bilantielle, vous constatez que l'on a un excédent de 14,8 mais un besoin de fonds de roulement qui est négatif. Par conséquent ces 14,8 M€ deviennent 17 M€.

Des détails sur l'analyse des résultats, cela devient plus interprétatif et sans doute plus soumis au débat. Dans un contexte difficile nous avons réussi, c'est facile à vérifier, à conserver notre capacité d'autofinancement qui était à 125 M€. Chose à noter, et je me souviens que dans la période 1996-1998 l'un de nos anciens collègues était célèbre par son évocation de l'effet de ciseau. On va pouvoir se refaire une célébrité, parce que désormais les charges de fonctionnement progressent plus vite que les produits de fonctionnement. Certes, dans les charges il y a les dépenses inhérentes à l'A.P.A. et au R.M.I., mais dans les produits aussi ; et 2004 les charges ont progressé de 25 % et les produits de 18 %. Qu'est-ce qui se passe si on veut maintenir la capacité d'autofinancement ? Ou on force sur l'emprunt, ou on réduit la marge de manœuvre, la capacité d'autofinancement. C'est en gros ce que l'on a fait, d'autant plus que le rythme de réalisation nous a permis de financer nos investissements sur des fonds propres, puisque nous avons seulement profité d'une opportunité pour mobiliser 10 M€ d'emprunt. La surprise, et j'insiste, parce que je sais que l'on va en reparler, c'est le montant des droits des mutation fiscalité indirecte, puisque là encore, le montant perçu en 2004 s'est élevé à plus de 115 M€. Nous avons fait une prévision sur le produit de l'année précédente à 95. Nous avons eu une progression de ressources qui a permis de combler ce différentiel entre dépenses et produits de fonctionnement. Vous noterez que le produit de la fiscalité directe s'établit à 380,5 M€, en baisse de 8,8 %, bien que nous ayons voté un point de plus, tout simplement parce que la D.G.F. a fait l'objet d'une ponction normale, la suppression de la part salaire de T.P. Vous noterez que les dépenses de personnel en 2004 ont été maîtrisées à plus 2,25 % contre 4,65 % en 2003. Il m'étonnerait fort que cette maîtrise ne se traduise pas en dérapage dès l'année 2005, en raison des surcharges en personnel et en tout ce qui est logistique pour compenser les charges transférées. Je n'engage pas la polémique. Prenez l'exemple de l'APA ou du RMI, sachant que la dépense fait l'objet d'un calcul de compensation, charges transférées – compensation (elle est totale, elle est partielle, je n'y reviens pas), mais chaque fois la gestion du R.M.I. et de l'A.P.A. déclenche une charge de logistique (locaux, personnels, moyens de travail) et celle-là n'est pas chiffrée dans la compensation. C'est pour cela que je suis intervenu sur les handicapés tout à l'heure ; ce n'est pas la loi sur les handicapés que je conteste, c'est encore une fois insidieusement un transfert qui ne dit pas son nom et qui en tout cas n'avoue pas qu'il n'est pas compensé.

Rappelons qu'en 2004 la contribution au S.D.I.S. était passée de 50 à 56 M€, là aussi. Si bien que l'augmentation de fiscalité en 2004 de 14 M€ n'a pas compensé l'augmentation de charges nettes sociales, 20 M€. L'année précédente nous avions 31 M€ d'augmentation de la

fiscalité, c'était l'année de mise en place de l'abattement général à la base. Ces 31 M€ avaient permis de combler 20 M€ d'augmentation de charges nettes des dépenses sociales, avaient permis de compenser le S.D.I.S., et il nous restait 6 M€. Cette année 2004 pour la première fois l'augmentation de fiscalité à un point ne couvre pas à 6 M€ près l'augmentation de la charge nette des dépenses sociales. Voilà l'effet de ciseau caractéristique.

Après B.P., B.S. et D.M., la part des dépenses sociales dans le budget de fonctionnement 2004, 59 %. Je vous dis tout de suite que pour 2005 ce sera sans doute 63 %, et que désormais nos dépenses sociales représentent 60 % du fonctionnement. Nous allons passer en 2005 à 500 M€ de dépenses sociales, non maîtrisables le plus souvent, et ceci avant la mise en place de la loi sur le handicap au 1er janvier 2006. Alors, à ceux qui s'étonnent des précautions que nous avons prises en terme de fiscalité, je rappelle que depuis trois ans l'augmentation de la charge nette d'aide sociale, 14 à 20 M€, représente à elle seule trois à cinq points de fiscalité ; et nous ne sommes allés jusque là en fiscalité, je crains fort que nous allions beaucoup plus loin dans l'avenir.

La charge des dépenses sociales en Gironde à l'heure actuelle est évaluée à 208 € par habitant. Voilà des chiffres qui doivent nous marquer. Heureusement il y a eu les droits de mutation mais vous avez enregistré comme moi que cette tendance commençait à s'infléchir sur l'immobilier, ce qui peut tout à fait modifier nos ressources et là on n'enregistre qu'en fin d'exercice.

Sur les 173 M€ d'investissement réalisés, un peu plus de 62 M€ représentent les subventions allouées aux communes. Voilà notre effort en direction des collectivités locales, cependant que nous consacrons 42 % de l'investissement aux collèges, 41 % à la voirie avant transfert des routes nationales.

L'exercice 2004 se trouve marqué par un excédent de financement. Dans un contexte où les charges de fonctionnement ne vont cesser de s'amplifier, aide sociale, R.M.A. dont on a parlé tout à l'heure, transfert de personnel, loi sur le handicap, il conviendra de préserver nos capacités d'investissement, mais ce sera de l'emprunt, de la fiscalité, en espérant que cette combinaison suffise. Rappel en fin d'exercice de projets d'investissement qui ont trouvé leur début de réalisation ou qui nous amènent à inscrire des provisions, extension des archives, établissements d'hébergement pour handicapés, Cenon et Braud. Le Contrat de Plan avec le bouchon ferroviaire, nous avons des provisions mais elles se trouvent immobilisées, dans la mesure où malgré les avances faites à l'Etat pour qu'il termine des opérations sur lesquelles il a la maîtrise d'ouvrage, je pense au Pont d'Aquitaine, nous faisons de nouvelles avances à l'Etat en ayant récupéré la maîtrise d'ouvrage sur des opérations prévues au Contrat de Plan, mais que l'Etat n'est pas en mesure de financer actuellement, à savoir la 215, la 137, et la fin de la déviation de Libourne. Pour le reste nous sommes plus qu'en attente au point de vue du contrat de plan, nos provisions sont faites et les intentions de l'Etat ne sont pour l'instant pas annoncées.

Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, ce qu'on peut dire ou remarquer d'un compte administratif dont je dis sans dramatisation, qu'il est sans doute le dernier pour plusieurs années à nous donner une relative souplesse. Je ne dramatise pas inutilement.

M. LE PRESIDENT (Bernard Dussaut) :

Merci à notre grand argentier, à notre rapporteur.

Nicolas FLORIAN :

Je partage le sentiment de Yves Lecaudey. Et si ce compte administratif révèle une relative bonne santé financière du département, on peut penser qu'avec les dépenses obligatoires auxquelles nous allons faire face dans les années qui viennent, nos marges de manœuvre financière seront réduites, et qu'il faudra bien un moment ou un autre, tel qu'on l'avait dit, revoir entièrement les domaines d'intervention du département, les politiques d'intervention du département, et se poser d'ores et déjà la question de savoir si, comme la loi nous l'imposera, la grande majorité de nos ressources ne sera pas fixée sur des décisions qui nous échappent. Donc pour le reste, revoir toutes nos politiques d'intervention pour ne pas faire du saupoudrage et peut-être se concentrer sur un certain nombre de domaines, auxquels nous pensons qu'il est important de faire face et d'appuyer un effort, et se repositionner en terme d'équilibre budgétaire. Et avant même de penser à faire appel à l'impôt, essayer autant que faire se peut de minimiser nos dépenses. C'est ce que l'on fait tous tous les jours dans nos familles, et quand c'est plus dur on fait des économies. Donc il doit bien y avoir des niches d'économie dans ce Département sur les frais de fonctionnement. Bref, on a sûrement à être inventif à ce niveau-là.

Sur ce compte administratif, quand Yves Lecaudey nous dit que 14 M€ représentent dix jours ou quinze jours d'engagement financier du département, 14 M€ c'est le surplus fiscal en 2004, et le raccourci est facile. Mais avait-on vraiment besoin, quand on voit que l'on a un excédent, d'augmenter comme on l'a fait en 2004 les taux d'imposition pour arriver à peu près au même niveau ? Même si, comme vous l'avez justement rappelé, la nouvelle politique d'abattement à la base du Département y aura participé. Je rappelle d'ailleurs à ce niveau-là que nous étions favorables à ce que le Département ait sa propre politique d'abattement à la base. Nous l'avons regretté en son temps et nous regrettons aujourd'hui que cela se soit fait de façon un peu brutale. Nous ne sommes pas des idéalistes. Comme vous tout à l'heure quand vous parliez des transports, il y a aussi une adaptation et une objectivité à avoir par rapport à la réalité financière de notre collectivité, et il est bien évident que face à des charges nouvelles et des politiques dynamiques, il faut des ressources et effectivement nous ne sommes pas entrés en religion contre la hausse fiscale, mais quand on peut adopter une pause fiscale, qu'on le fasse, et quand il est nécessaire de recalculer le produit par rapport aux dépenses il faut le faire aussi.

Ce compte administratif sur sa présentation juridique est bien formée. Nous n'allons pas revenir sur les débats que nous avons eu en décembre 2003 sur le BP 2004. Ce sont les choix politiques que nous avons contestés à l'époque, mais sur l'architecture même de ce document et de cet équilibre budgétaire, il n'y a pas grand chose à dire.

Il y a des enseignements qui militent pour une plus grande confiance en l'Etat. Depuis ce matin, et ce n'est pas la première séance, on vilipende un petit peu l'Etat et les décisions de l'Etat. On s'aperçoit que l'Etat a tenu ses engagements sur l'APA. Je rappelle que la première année où l'APA a été décidée, il n'y avait aucune participation de l'Etat, tout était à la charge des départements. Alors on nous a expliqué à l'époque que c'était la première année, que Lionel Jospin aurait regardé après comment cela se passait, que l'on serait revenu à une

participation de l'Etat. En réalité à l'époque, ce n'était pas une loi de décentralisation, c'était un transfert de charge, tout était à la charge du département. Après l'Etat a pris à sa charge une certaine partie, on peut toujours considérer que ce n'est pas suffisant, mais la réalité est là, c'est que l'Etat fait face à des obligations qui lui incombent, et une participation, même si en pourcentage la part baisse, les volumes financiers sont toujours autour de 30 M€.

Je ne voudrais pas lancer à ce moment-là de notre journée un débat passionné, mais quand ce matin certains des interlocuteurs dans cette salle reparlait du lundi de Pentecôte... Alors on peut toujours discuter sur le choix de tel jour par rapport à un autre, ou la modalité de l'application de la création de cette cinquième branche de la Sécurité Sociale, le résultat a été que cela permet un financement à hauteur de 400 M€ par an pour l'APA dans ce pays. Après on peut en discuter, on peut revenir dessus, mais la réalité est là. Il faut savoir que notre pays va avoir affaire à un problème structurel lourd qui est le vieillissement et la dépendance de sa population. Effectivement on peut penser qu'au même titre que les autres départements, la Gironde sera confrontée à des dépenses toujours plus importantes.

Sur le RMI, effectivement les dépenses réalisées sont supérieures à ce qui avait été inscrit. Je rappelle, même si cela aussi vous l'avez contesté, que le principe même qui avait été annoncé par le Premier Ministre, c'est que la part de la compensation de l'Etat se faisait à N moins 1, ce qui avait été pris en compte c'était le nombre de Rmistes au 31 décembre 2003. Il a été dit, on nous l'a confirmé, suite à une intervention de Philippe Madrelle auprès de l'ancien Ministre de l'Intérieur, aujourd'hui Premier Ministre, Dominique Villepin, que l'Etat demandera le moment venu, si cela n'a pas été fait d'ailleurs, au Département, après le compte administratif, de lui fournir les éléments et que la compensation, il n'y a pas de raison que l'on doute là-dessus, se fera à l'euro près.

Malheureusement dans notre département, comme ailleurs d'ailleurs, il y a eu une augmentation substantielle du nombre de Rmistes qui a plombé les calculs. On peut toujours regretter que le Département joue le rôle de banquier, fasse l'avance pour l'Etat, mais ce n'est pas la première fois. La F.C.T.V.A., c'est pareil, même encore pire car on a un dégrèvement d'à peu près un point, ce qui représente 10 % des sommes engagées. Mais ce n'est pas ce Gouvernement qui a mis en place ce système.

Quoi qu'il en soit sur le RMI, une fois que le Compte Administratif sera adopté dans quelques minutes, nous pouvons penser que la compensation intégrale sera toujours d'actualité.

Voilà les quelques remarques que nous souhaitons faire. Peut-être une petite remarque, même si on en parlera plus sur le B.S., mais sur la philosophie même de la décentralisation, sur le contrat de plan, tant mieux à la limite que l'on puisse se substituer à l'instant T à l'Etat sur des opérations qu'il n'a pas les moyens de faire. Parce que je rappelle que le jour, cela arrivera bien, où le Département de la Gironde signera le transfert des routes nationales, l'évaluation se fait sur les trois dernières années, et là on s'assure une participation de l'Etat conséquente, puisque quelque part c'est nous qui allons faire les travaux à sa place. Mais nous ne pouvons que nous en féliciter, parce que nous serons remboursés plus tard puisque l'évaluation se fera sur les investissements que l'on fait maintenant.

Voilà quelques éléments. On en reparlera le moment où l'on signera la convention et l'avenir nous dira si effectivement vous avez bien fait. Je pense que vous avez bien fait de

prendre la substitution de l'Etat au niveau des crédits sur le Contrat de Plan. Par logique intellectuelle, vous comprendrez bien que nous voterons contre ce compte administratif, car nous avons voté contre le BP et contre le BS.

Jean-Jacques PARIS :

Quelques idées sur ce compte administratif. Pour notre collègue de l'opposition, il semblerait que tout soit très facile et que nous disposions d'une grande marge de manœuvre. Je pense qu'il faut y regarder à plusieurs fois. A écouter mon collègue Yves Lecaudey, on dirait que tout est bien sombre et qu'il ne nous reste plus du tout d'espace pour faire des politiques locales. Je voudrais féliciter tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce compte administratif. Ce que j'ai envie de souligner c'est que notre capacité d'autofinancement est passée en l'an 2000 à 113 M€, à 160 M€ en 2004, c'est-à-dire 50 % d'augmentation. Alors quand même, non seulement on a développé des politiques, on a investi, on a quand même essayé de maîtriser l'évolution de la fiscalité, et au résultat, au bout de cinq ans, on a une capacité d'autofinancement qui a augmenté de 50 % ; et je vais plus loin, qui nous a permis de financer dans cette année 2004 l'essentiel de nos investissements, car nous n'avons pas eu recours à l'emprunt sauf je crois pour un montant de 10 M€. Je salue tout le monde, y compris Yves Lecaudey pour la manière dont il mène les affaires, mais je n'ai pas envie d'assombrir le tableau pour l'avenir. Nous sommes un Département qui mène bien ses affaires et qui peut tenir la route, malgré les coups terribles que nous portent les transferts de charges qui ne sont pas évalués au niveau où ils devraient l'être.

Bien entendu, vous le disiez Yves Lecaudey, nous avons dans ce département, nous ne sommes pas les seuls, nous profitons pleinement des droits de mutation puisqu'ils progressent de 17,6 % sur 2003. C'est une recette qui augmente de manière très importante pour être portée à 135 M€. Je vous le rappelle, nous avons inscrit simplement 112 M€ en 2004 et nous n'avons inscrit que 119 M€ en 2005. D'ici la fin de l'année, on aura une enveloppe supplémentaire en droits de mutation ; on peut tout au moins s'y attendre.

Je vois aussi un élément qui m'interroge, et on a eu souvent ce débat, c'est que le rythme de croissance dans ce compte administratif des frais de personnel est plafonné à 2,5 %. Vous voyez, il reste inférieur au G.V.T. qui lui est entre 3 ou 4 %, et montre bien de ce fait l'urgence qu'il y a en terme de créations d'emplois pour mieux assurer nos missions de service public dans tous les domaines. Je ne reviens pas sur les dépenses d'aide sociale qui, si elles augmentent de manière très importante, sont surtout liées aux transferts de compétences pour lesquels malheureusement, y compris d'ailleurs pour le R.M.I., nous n'avons pas encore la totalité des crédits attendus.

Quel enseignement en tirer ? Je reprenais référence par rapport à l'étude qui a été faite par le Cabinet Kopffer. J'essayais de voir comment on était par rapport aussi aux autres ; il faut savoir dans quel environnement nous travaillons et, pour mettre en débat les choses et pour ne pas aller à des analyses trop rapides, que notre capacité de désendettement reste parmi les meilleures des départements comparables, et que le taux d'épargne se trouve nettement au-dessus de la moyenne des départements comparables. Or qu'avons-nous fait avec ce surplus d'épargne ? Nous aurions pu réaliser. Nous aurions pu créer des emplois. Nous avons consacré encore une fois 45 M€ à se désendetter. Je rappelle que nous sommes un des départements dont la capacité de désendettement est parmi les meilleurs. C'est un choix politique. Pour notre part nous voudrions l'atténuer. Nous pensons que, notamment lorsque

nous sommes maître d'ouvrage, sur les collègues, sur les routes, nous pouvons travailler mieux avec l'emprunt, car nous travaillons pour plus d'une génération. Et je crois que c'est un choix politique plus opportun. En fait, en consacrant ce surplus d'épargne, simplement à se désendetter, alors qu'on a une capacité d'autofinancement solide, c'est le citoyen qui y perd. Parce que si nous avons l'impression d'assainir nos finances, nous ne rendons pas efficace notre fiscalité. Il y a à réfléchir. Nous n'avons pas bien entendu la science infuse mais nous pensons qu'il y a à chercher à s'émanciper d'une gestion parfois trop comptable de la fiscalité. Alors bien sûr, Yves Lecaudey nous l'explique, il y a du vrai là dedans. Il y a la crainte de ce qui va se passer demain et de ses futurs transferts et de la loi sur le handicap. On ne peut pas travailler toujours avec la crainte du lendemain. Nous devons aussi, et c'est cela affirmer une volonté politique, c'est avoir une certaine audace. Il n'y a pas assez d'audace dans notre politique. Le savez-vous ? Pour 1 € de fiscalité payée par chaque girondin, que reçoit le girondin en retour ? En l'an 2000, il recevait 2,81 € en retour, il recevait 3 € en 2002, 2,76 € en 2003, et 2,61 € en 2004.

Notre fiscalité gérée de manière trop comptable nous conduit à la rendre moins efficace. C'est un débat politique. Il nous semble que l'emprunt devrait permettre d'augmenter l'efficacité de notre politique fiscale pour le citoyen, en répondant mieux à ses besoins. Il devrait permettre de desserrer la contrainte de l'autofinancement forcené, et par la même répondre aux attentes et aux besoins, en personnel notamment, et développer nos missions publiques. Notre gestion, aussi bonne soit-elle, d'un point de vue financier, reste marquée par la contrainte des déficits publics, comme le montre la gestion de notre dette avec un remboursement par anticipation très important de nos emprunts, et ce au détriment des besoins du service public et par la crainte liée aux transferts de charges.

En fait nous sommes dans la problématique nationale, aux impératifs que nous obligent la Banque Centrale Européenne. Il faudrait réduire les dépenses publiques à tout crin. Voilà, et simplement pour terminer, pour ne pas vous convaincre Yves Lecaudey mais pour mettre en débat. Notre stock de dette en 2002 était de 301 M€, notre stock de dette en 2003 était de 263 M€, notre stock de dette en 2004 n'est plus que de 221 M€. Nous avons des marges, bien entendu pas dans l'euphorie comme le disait notre collègue de l'opposition, qui ne voit pas les transferts de charges qui eux existent, mais pas non plus dans le pessimisme de Yves Lecaudey qui dit "que nous avons les mains liées".

Yves LECAUDEY :

C'est le schéma classique, et au demeurant normal d'affrontement, de conception et d'idée. Nicolas Florian pense qu'il faut se repositionner en terme d'équilibre budgétaire et rechercher les niches d'économie. Je ferai d'abord remarquer que les 14 M€ d'excédent fiscal, qui se trouvent être les 14 M€ d'excédent disponible en fin d'exercice, gagent d'une part les 10 M€ d'avance faite à l'état pour l'APA, il n'en reste déjà plus que 4, et quand on sait l'évolution du social d'année en année, l'évolution du S.D.I.S., l'évolution de fiscalité ne fait que suivre l'évolution de dépenses non maîtrisables incompressibles. C'est vrai aussi que dans ces termes, cette recherche d'équilibre budgétaire, le débat, il est logique. Nous nous plaignons des transferts de charges. Nous disons que ce n'est pas suffisamment compensé, on tente de politiser. Je ne pense pas d'ailleurs que l'on ait fait cela. Je lis comme vous tous en ce moment, et Dieu sait s'il y a des textes qui sont sortis. Consultant Philippe Laurent, que je sache il est maire U.D.F. d'une ville de la région parisienne ; je ne pense pas qu'il ait forcément la même analyse. Il dit "S'agissant de l'érosion des marges financières des

collectivités, la proportion de dépenses incompressibles va croître au détriment de la proportion des dépenses d'investissement qui, en principe, sont plus facilement "maîtrisables", et qui ajoute : "l'acte 2 de la décentralisation risque de produire sur les collectivités un effet de ciseau. Avec les transferts de compétences, les collectivités verront la proportion de leurs dépenses incompressibles augmenter fortement, tandis que le niveau des ressources propres qui leur est garanti est un des plus bas de ces dernières années". Signé : Philippe Laurent, Consultant.

L'Association des Maires de France et Dexia, qui ne sont pas forcément au service de notre argument dit : "la hausse des dépenses des collectivités locales en 2004 est due pour l'essentiel à des décisions échappant à la décision des élus". "Les données 2004 de la comptabilité publique permettent d'affiner ces grandes tendances et de montrer que de nombreuses hausses ne sont pas dues aux décisions des élus des collectivités". De la même source, "les premiers résultats des finances locales en 2004 confirment que la hausse des dépenses est induite par les transferts de compétences". Et on a vu Thierry Breton, Ministre de l'Economie, aller au Sénat le 17 mars dernier et sermonner, via le Sénat, les collectivités locales, c'est un comble, "qui auraient trop dépensé en 2004". Venant de l'ancien patron de France Télécom, c'est plutôt amusant, si tant est vrai que l'on est envie de s'amuser. Réponse, Michel Klopfer, que je n'ai jamais vu prendre des positions politiques : "les collectivités sont plus vertueuses que l'Etat". Réponse de Philippe Laurent : "c'est un climat de dénonciation insupportable". Le tout daté du 11 avril 2005.

Premier bilan de la commission consultative d'évaluation des charges. 25 juin 2005 : "Quant au transfert du R.M.I. pour lequel la commission a arrêté un montant de 4,9 milliards pour l'année 2003, le Président de la commission demande que soit précisé l'abondement annoncé par le Gouvernement de 450 M€", Jean-Pierre Fourcade a besoin de précision, "ne s'agit-il que d'une mesure exceptionnelle ?", alors que l'A.P.A. et le R.M.I. sont des dépenses récurrentes, "ou seront-ils intégrés définitivement dans l'assiette de compensation ?" Par ailleurs les élus, Jean Pierre Fourcade, demande que les dépenses des A.N.P.E. soient intégrées dans le calcul du droit à compensation, et surtout que soit mis en place un système de versement régulier de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, afin d'éviter les problèmes de trésorerie. C'est vrai que là aussi sur la T.I.P.P. non seulement les versements sont irréguliers, mais l'évolution du cours du pétrole, et rappelez-vous ce qu'énonçait Michel Kopfler quand il est venu ici, ne sont pas là pour nous faire espérer une amélioration de ces ressources. Si vous ajoutez dans le même temps ces menaces sur la dotation par l'Etat de la C.A.F., avec toutes les retombées sur les crèches subventionnées par la C.A.F., qui sont un des motifs d'inquiétude. Il ne faut pas dramatiser inutilement, même si je heurte Jean-Jacques Paris lorsque je fais cela. C'est vrai que, je vous l'ai dit, on est dans une situation saine fin 2004 et que l'on encaisse le résultat de tous nos efforts. C'est certainement vrai que l'on a réussi à investir plus en empruntant moins, j'ai souvent eu l'occasion de le dire, même si dans l'analyse on peut différer. Je dis à Jean-Jacques Paris, que quand on réalise l'investissement à 73 %, que cet investissement représente plus de la moitié en maîtrise d'ouvrage directe, nous ne sommes pas en mesure de consommer davantage, sauf à intensifier nos équipes techniques, et là le problème est de leur garantir du travail dans la durée. Sinon, pour intensifier l'effort d'investissement, il faut externaliser, je ne pense pas que ce soit la solution que Jean-Jacques Paris me proposerait. Le système d'emprunt, nous avons assez d'autofinancement pour nos investissements cette année. Pourquoi emprunter ? Il y avait une opportunité, on a emprunté 10 M€. Vous noterez quand même qu'à la différence des autres années, si on a désendetté de 45 M€, le reste des emprunts est non seulement resté inscrit, mais vous verrez dans le B.S.

que l'on fait un report de 31,5 M€ d'emprunts. C'est la première fois depuis six ans, ce qui doit nous donner la réflexion.

Le stock de dette diminue, tant mieux, mais vous noterez qu'il a diminué pendant que dans le même temps le niveau d'investissement n'a pas cessé d'augmenter. Je ne pense pas que l'on puisse nous faire le reproche d'une mauvaise gestion. Par contre, s'agissant de l'emprunt, ne nous faisons pas d'illusion, l'extension de l'hôtel des services, malgré une provision aujourd'hui à 16 M€, va nous amener à emprunter beaucoup. Les archives dont on a parlé ce matin vont nous amener à emprunter beaucoup. Vous savez que nous sommes sollicités, comme les autres départements, et ce n'est pas un dossier facile, sur la route Bordeaux -Pau, et cela pourrait nous demander d'emprunter beaucoup. Vous savez que nous allons être impliqués hors contrat de plan dans le bouchon ferroviaire et dans la ligne à grande vitesse. Tous ces gros investissements ne pourront être financés que par emprunt. Il était donc bon de faire une pause dans l'endettement, sans ralentir l'investissement.

Je le dis sans acrimonie. Je note la critique courtoise de Nicolas Florian, la critique amicale de Jean-Jacques Paris. C'est donc bien difficile de satisfaire tout le monde et son père, selon l'expression consacrée. Notez simplement, et je ne dramatise pas, et vous le verrez dans l'élaboration du B.S., que ce jeu comptable, même s'il nous semble pesant, que nous avons mené maintenant depuis sept ans, nous a permis de maîtriser la fiscalité. Regardez notre évolution par rapport aux départements. C'est vrai que nous sommes un département relativement important et qui a un peu plus de souplesse que dans d'autres, c'est exact aussi. Je dis avec la même sérénité, mais la même gravité, qu'aujourd'hui je sais très bien qu'il nous faudra, l'année prochaine, emprunter beaucoup et fiscaliser beaucoup. Il était donc bien de constater la situation saine en ce moment.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, l'Opposition vote contre.

**BILAN DES GARANTIES ET CAUTIONS D'EMPRUNTS
EXERCICE 2004**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

La politique de soutien de notre collectivité au développement économique girondin s'exprime sous diverses formes, dont fait partie la garantie que nous accordons à des organismes publics ou privés désireux de procéder à des investissements par voie d'emprunt.

Au 31 décembre 2004, la dette garantie représente 617 M€ d'encours et 56 M€ d'annuités. Elle concerne, en premier lieu, le logement social avec 95 % de l'encours et 54 M€ d'emprunts garantis en 2004 sur un volume total de 57 M€, distançant de loin les secteurs sanitaire et social (3 %), industriel, agricole et ostréicole (0,2 %), touristique (0,1 %) et divers (0,8 %).

Même si ces secteurs ne présentent pas un fort risque, comme en témoigne le faible montant de mise en jeu enregistré en 2004 (17 316 €), nous continuons à nous prémunir par le biais de promesses d'affectation hypothécaire ou de suivis financiers par exemple.

Par ailleurs, le ratio prudentiel (annuité de la dette sur recettes de fonctionnement), soit 13,6 %, nous laisse une marge de manœuvre non négligeable en la matière.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**RECOUVREMENT DES RECETTES ET ADMISSION EN NON
VALEUR DE L'EXERCICE 2004**

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Sur les 1 318 M€ de titres de recettes pris en charge par le Payeur Départemental en 2004, on comptait au 31 décembre un peu moins de 16 M€ de restes à recouvrer, dont 15,8 M€ de créances à poursuivre. Il en résulte un montant de 0,17 M€ de créances irrécouvrables pour lesquelles une admission en non-valeur peut être proposée. Pour l'essentiel, cela concerne des entreprises en liquidation judiciaire (91 380 €) et des débiteurs de l'aide sociale (58 270 €).

Dans ce dernier secteur, on soulignera la prépondérance du RMI (40 104 €), étant entendu que, pour être exhaustif, il convient d'y ajouter les non-valeurs prononcées dans le cadre de la délibération du 24 juin 2004 ; au total, ce sont 270 521 € d'admissions en non-valeur à ce titre.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Yves LECAUDEY :

Je rappelle que l'admission en non valeur permet au payeur et à l'ordonnateur de ne plus inscrire la créance dans leur prévision, mais que par contre elle n'interdit pas au payeur de poursuivre les démarches de recouvrement. Il en résulte un montant de 0,17 M€ de créances irrécouvrables pour lesquelles une admission en non-valeur peut être proposée. Pour l'essentiel, cela concerne des entreprises en liquidation judiciaire (91 380 €) et des débiteurs de l'aide sociale (58 270 €). Dans ce dernier secteur, on soulignera la prépondérance du RMI, et c'est vrai d'ailleurs aussi pour l'A.P.A. Lorsque des bénéficiaires du R.M.I. cesse d'avoir droit, soit parce qu'il ont trouvé un travail ou soit qu'il ne remplisse plus les conditions ou qu'ils n'ont pas satisfait à leurs obligations, le délai entre le moment où la suspension est prononcée et le moment où la C.A.F. ou la M.S.A. qui verse les allocations interrompt les versements est au moins d'un mois. C'est-à-dire qu'un mois est versé alors qu'il n'est pas dû. Le problème est que pour récupérer ce mois, les frais de recouvrement en personnel sont supérieurs au montant à recouvrer ; c'est le dossier suivant. C'est un rapport classique à ce stade de la procédure budgétaire de l'année.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

RECOUVREMENT INDUS RMI

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 juin 2004, nous avons décidé d'admettre en non-valeur les créances relatives aux allocations RMI perçues alors que les bénéficiaires sont sortis du dispositif, inférieures à 300 €, lorsque la procédure amiable mise en place par le Payeur n'a pas suffi.

Afin d'éviter des charges de gestion lourdes, dans un contexte où l'expérience montre que la perspective d'un aboutissement favorable est rare (précarité de la situation de l'ex-allocataire), il nous est proposé d'instituer un seuil de 400 € à partir duquel les dettes liées aux indus RMI seront constatées par émission d'un titre de recettes, ceci à compter des prochaines transmission d'états d'indus par la CAF ou la MSA.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**DECISION D'AFFECTATION
DES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT
DU BUDGET PRINCIPAL (M52)
ET DES COMPTES ANNEXES (M4/M22) DU BUDGET DEPARTEMENTAL**

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de nos nomenclatures comptables, l'Assemblée Départementale doit se prononcer sur l'emploi du résultat excédentaire (résultat cumulé de la section de fonctionnement) de l'exercice précédent. Déficitaire, il est inscrit en report à nouveau ; excédentaire, il doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit de l'exercice clôturé + charge nette des restes à réaliser de cette même section). Le solde peut être soit reporté en fonctionnement soit affecté aux investissements.

Ainsi que détaillé dans le rapport du Président, il nous est proposé d'affecter, en investissement, 140,9 M€ au titre du Budget Principal et 0,6 M€ au titre des Budgets Annexes (CADPI, CDEF et DTM).

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Yves LECAUDEY :

C'est l'exercice classique d'affectation des résultats après le vote du compte administratif.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT : (Bernard Dussaut) :

Nous reprendrons la séance à 21 heures. Nous comptons sur vous tous pour la présentation des motions et du Budget supplémentaire. Merci. Bon appétit.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire de Séance,

**Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde**

Le Président du Conseil Général,

**Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde**